

# LA SAVOIE

## Littéraire & Scientifique

---

REVUE TRIMESTRIELLE

PUBLIÉE

Sous le patronage de l'Académie de Savoie

---

12<sup>e</sup> ANNÉE -- 3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> TRIMESTRES

---

### SOMMAIRE

CHRONIQUE. — Bureau de l'Académie pour 1918. — Nécrologies : M. le Général de Division Borson ; M. le Marquis de la Serraz ; M. le Baron Manno ; M. Georges Bonjean. — Nouveaux Membres. — A l'Institut. — Académie d'Agriculture. — Lauréats des Concours de peinture et d'histoire. — Concours de poésie de 1918. — A travers les Livres et les Revues.

Emmanuel DENARIÉ. — *Un Livre de Soldat.*

Claudius BOUVIER. — *Notes Savoyardes.*

J. BURLÉT. — Bibliographie historique.



CHAMBÉRY

IMP. GÉNÉRALE SAVOISIENNE, 5, RUE DU CHATEAU

—  
1917

Abonnements à « La Savoie Littéraire et Scientifique »

---

Abonnement pour l'année : **3** fr. — Le N° : **0,75** c.

On peut s'adresser à M. FÉLIX-NAIX, secrétaire de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Savoie*, 5, rue du Château, à Chambéry, ou bien à l'*Imprimerie Générale Savoisienne*, 5, rue du Château, ou à la *Librairie Dardel*, rue des Portiques, Chambéry.

LA SAVOIE  
LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

---

CHRONIQUE

---

**Bureau de l'Académie pour 1918.** — *Président* : M. Emmanuel DENARIÉ, avocat ; *Vice-Président* : M. DULLIN, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Grenoble ; *Bibliothécaire-archiviste* : M. COCHON, conservateur honoraire des Eaux et Forêts ; *Trésorier* : M. Maurice DENARIÉ, avocat ; *Secrétaire perpétuel* : M. D'ARCOLLIÈRES ; *Secrétaire-adjoint* : M. le chanoine BURLET.

**Nécrologies.** — Conformément à ses traditions, c'est au début de ses séances ordinaires que l'Académie rend hommage à ses membres, même les plus illustres. Aussi, à la séance qui suivit immédiatement la mort de M. le Général de Division Borson, membre effectif et ancien Président de l'Académie, M. Emmanuel Denarié, Président de l'Académie, arrivé le matin même de voyage, se fit un devoir d'exprimer les profonds regrets de l'Académie dans une courte allocution, à la suite de laquelle l'Académie suspendit la séance. Voici le texte de l'allocution prononcée par le Président de l'Académie, en ouvrant la séance du 19 décembre 1917 :

M. le Général de division Borson, ancien Président de l'Académie. — Messieurs, le Général de division Borson, grand-officier de la Légion d'honneur et ancien Président de l'Académie de Savoie, vient de rendre à Dieu sa grande âme de chrétien et de soldat.

C'est une grande figure dont on ne peut pas dire qu'elle disparaît, car elle est de celles qui ne font que s'éloigner pour se fixer plus haut et se maintenir vivante dans le passé.

La perte d'un tel homme est trop récente pour que nous puissions en mesurer toute l'étendue. Mais, déjà en parlant de cet illustre enfant de la Savoie qui, en dehors de sa haute situation et de son grand caractère, possédait un esprit ouvert à toutes les connaissances humaines, nous pouvons dire que le patrimoine acquis par une longue vie de travail, et embellie par les plus nobles vertus, n'est pas seulement la gloire des siens, mais qu'il peut être revendiqué par tous comme un patrimoine commun et plus particulièrement par notre Compagnie qui, pendant de longues années, se félicita de l'avoir à sa tête.

Elle lui rendra les honneurs qui lui sont dûs, car votre Président ne peut à cette heure que donner libre cours à l'émotion qui nous étreint. Je sais que le Général Borson recevra un éloge digne de lui : le soldat de Solferino et de la guerre de 1870 sera glorifié par un de nos meilleurs écrivains qui est aussi l'un des nôtres et dont la guerre actuelle a fait un soldat. L'homme tout entier sera étudié par l'un de nos futurs récipiendaires en situation de le juger et de le comprendre.

Aujourd'hui, il ne nous est permis que de le pleurer, car c'est plus qu'un homme qui s'en va ; et selon la magnifique parole tombée des lèvres de notre éminent Archevêque : « Dans le cercueil qui contient les restes du Général Borson, c'est tout un siècle de notre histoire de Savoie qui est enfermé. »

— *M. le Marquis Salteur de la Serraz.* — Le Président de l'Académie a aussi rendu hommage à la mémoire du Marquis de la Serraz, membre agrégé de l'Académie, dans les termes suivants :

« Messieurs,

Le Président de l'Académie, au cours de cette année, a eu le triste devoir de vous entretenir à leur heure de deux pertes irréparables : celle du Marquis d'Oncieu de la Bâtie et celle du Comte de Mareschal. Il en est d'autres qui, tout en

affectant moins intimement notre Compagnie, n'en sont pas moins douloureuses ; et s'il n'est pas dans nos usages de prononcer l'éloge funèbre de nos confrères des deux premiers degrés, l'Académie ne saurait rester silencieuse en face des regrets unanimes qui ont accompagné la dépouille mortelle du Marquis Salteur de la Serraz.

Le rôle de tout premier plan, et à formes multiples, qui a absorbé jusqu'à la dernière heure son existence noble et utile, ne lui a jamais laissé assez de loisirs pour se spécialiser dans les travaux qui intéressent plus particulièrement notre Compagnie ; mais son action bienfaisante et féconde dans la plupart de nos institutions provinciales, aussi bien que l'intérêt qu'il portait à nos travaux, et nous étions heureux de revoir cette haute et sympathique figure dans chacune de nos réunions publiques, nous permettent de le revendiquer et de mettre son nom parmi ceux qui ont honoré l'Académie de Savoie. »

— M. le Baron Don Antonio Manno. — A la séance du 20 mars, le Secrétaire perpétuel, M. d'Arcollières, a donné lecture des lignes suivantes :

« Messieurs,

Mardi 12 de ce mois, l'Académie perdait un de ses Membres agrégés les plus éminents : ce jour-là mourait à Turin, à l'âge de 83 ans, le Baron Don Antonio Manno, sénateur du royaume, commissaire du Roi près la Consulte héraldique, membre du Conseil des Archives d'Etat, directeur de la Bibliothèque et du Médaillier du Roi, membre de l'Académie royale des Sciences de Turin et de l'Institut historique italien, secrétaire de la Députation royale d'histoire nationale, président honoraire de la Société nationale pour l'histoire du « Risorgimento italiano ». Comme le Baron Joseph Manno, son père, qui, s'il fut un homme d'Etat, fut en même temps un historien remarquable, il se consacra aux recherches sur le passé ; il remonta même assez souvent au moyen âge, tout en ne négligeant pas la période moderne ou contemporaine,

et l'on peut ajouter qu'il embrassa, avec une égale compétence et un égal bonheur, tous les sujets. Les publications de la Députation royale contiennent la plupart de ses études si consciencieuses et si exactes, dont quelques-unes — et non des moindres — nous intéressent plus particulièrement. Telle la *Bibliografia storica degli Stati della Monarchia di Savoia*, œuvre immense d'histoire et de statistique, où tous les anciens Etats sardes ont trouvé une large place et où la Bibliographie relative à Chambéry occupe, à elle seule, 51 pages à deux colonnes. Tels plusieurs Mémoires sur le siège de Turin de 1706, Pietro Micca et le général comte Solaro della Margarita ; telle la *Relazione del Piemonte del segretario francese de Sainte Croix, con annotazioni*. Sainte-Croix fut attaché aux ambassadeurs français accrédités auprès de Charles-Emmanuel III et de Victor-Amédée III.

A citer encore :

*Relazioni diplomatiche della Monarchia di Savoia dalla prima alla seconda Restaurazione (1559-1814)*, 3 volumes publiés en collaboration avec MM. H. Ferrero et P. Vayra ; Les deux derniers sont consacrés à la mission à Paris de notre compatriote, le premier président Jean-François de Bellegarde, marquis d'Entremont.

*Informazioni sul ventuno in Piemonte.*

*Spicilegio nel regno di Carlo Alberto.*

*La concessione dello Statuto ; notizie di fatto documentate.*

*Une page d'histoire contemporaine* (Florence, 1884), qui se rapporte à l'invasion des *Voraces* à Chambéry en 1848, et en donne la relation d'après Léon Ménabréa.

*Aneddoti documentati sulla censura in Piemonte dalla Restaurazione alla Costituzione.*

*L'opera cinquantenaria della R. Deputazione di storia patria di Torino*, où figurent des notices sur la vie et les ouvrages du général comte de Loche, de NN. SS. Billiet et Charvaz, du marquis Léon Costa de Beauregard, de MM. Georges-Marie Raymond, Léon Ménabréa et le chanoine Joseph Croset-Mouchet.

Du *Patriziato subalpino*, deux volumes seulement sont parus ; mais le manuscrit est achevé pour l'impression des autres. Espérons donc qu'ils pourront voir le jour. — En passant, observons que le Congrès des Sociétés savantes de Savoie tenu à Thonon en 1886 compta le Baron Manno parmi ses membres et ses collaborateurs ; il lui donnait lecture de quelques pages sur *Les Roses et la Médaille au Collier de l'Ordre de Savoie*.

Enfin, grâce à lui, la législation nobiliaire a été codifiée en Italie ; ses fonctions à la Consulte héraldique l'avaient amené à l'étudier, — de même que la science du blason, — d'une façon suivie et fructueuse.

On ne saurait oublier combien étaient grandes sa bonne grâce et son obligeance, lorsque l'on recourait à ses lumières et à sa science ; mais ceux qui ne connaissent de lui que ses ouvrages remarqueront, à leur tour, qu'il avait l'art de rendre attrayants tous les sujets qu'il traitait, par la manière élégante dont il les présentait, les considérations et les réflexions concises, toujours justes et précises aussi, dont il les accompagnait, en véritable adepte de la philosophie de l'histoire.

Bref, un vrai savant vient de disparaître et, à lire les 102 numéros de ses publications que l'on trouve en tête du premier des deux beaux volumes consacrés à célébrer en 1911, son « *quarantennio scientifico* », on comprend de reste la brillante renommée qui demeurera attachée à son nom et à sa mémoire.

— *M. Georges Bonjean* — Le 16 février est décédé à Paris un très ancien membre correspondant de l'Académie, philanthrope connu et estimé, M. Georges Bonjean, juge-doyen au Tribunal de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur de la guerre 1870, fils du Président Bonjean, fusillé comme otage lors de la Commune de 1871. Cette famille Bonjean est originaire de Chambéry. (Cf. F. MIQUET, *Recherches sur les familles des émigrants savoyards*, p. 23.)

**Nouveaux Membres.** — L'Académie a élu comme membres correspondants : M. Henri FERRAND, de Grenoble, et M. l'abbé Pierre JULLIEN, licencié ès-lettres, Directeur du Petit-Séminaire de la Villette.

**A l'Institut.** — Nous nous faisons un plaisir de signaler la flatteuse distinction dont vient d'être l'objet M. Eugène RITTER, membre agrégé de l'Académie, dont tous les érudits savoyards ont pu apprécier l'obligeance à la fois si cordiale et si éclairée. Le *Journal officiel* du 18 janvier 1918 mentionne le fait dans les termes suivants :

« L'Académie des Sciences morales et politiques, dans la séance du 12 janvier 1918, a élu correspondant M. Eugène Ritter, professeur et doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, auteur de travaux très estimés sur Madame de Stael, Sainte-Beuve, J.-J. Rousseau, et qui a publié récemment à Paris un livre très curieux sur le Christianisme au début du XX<sup>e</sup> siècle. »

**Académie d'Agriculture.** — Dans sa séance solennelle du 27 février 1918, l'Académie d'Agriculture a décerné le prix Viellard de 1.000 francs à M. Paul MOUGIN, Conservateur des Eaux et Forêts à Valence, membre correspondant de l'Académie de Savoie, pour ses travaux et ses publications sur la correction des torrents. M. Mougin a été lauréat du prix Caffé de 1910. (Cf. *La Savoie Littéraire* : Rapport de M. Cochon, 1911, 1<sup>er</sup> trim., p. 181-201 ; 2<sup>e</sup> trim., p. 226-243 ; et Bibliographie scientifique par M. M. Denarié, 1911, 3<sup>e</sup> trim., p. 302-303.)

**Lauréats des Concours.** — Concours de Peinture. — Le prix du concours de la fondation Guy a été décerné à M. André JACQUES.

**Concours d'Histoire.** — Le prix de la fondation Caffé n'a pas été décerné ; mais trois médailles de 500 francs ont été attribuées à MM. Joseph-Marie EMPRIN, curé de Valezan,



Joseph MOUTHON, curé] de Saint-Gervais, et Joseph SIMON, instituteur à Saint-Baldoph.

Concours de Poésie de 1918. — Voici le programme de ce Concours de la fondation Guy :

I. — Le prix biennal de poésie de la fondation Guy sera décerné, en 1918, à l'auteur de la meilleure pièce de vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Le prix sera de 400 francs.

II. — Seront considérés comme hors concours les poètes qui auront été deux fois couronnés par l'Académie ; cependant, si elle le juge opportun, l'Académie pourra leur accorder une distinction, qu'elle se réserve de déterminer.

III. — Chaque envoi devra contenir un minimum de cent vers. — Seront toutefois admises aussi, à titre exceptionnel, les pièces détachées qui formeront au total le même nombre de vers.

IV. — Les travaux seront adressés à M. D'ARCOLLIÈRES, *Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1918, et seront accompagnés d'un billet cacheté, attaché au manuscrit et contenant le nom et la demeure de l'auteur. — Les pseudonymes ne sont pas admis.

Le billet portera, à l'extérieur, une épigraphe écrite aussi en tête du manuscrit.

V. — D'après le vœu du fondateur, nul n'est admis à concourir s'il n'est né ou domicilié dans l'un des deux départements de la Savoie.

Sont également exclus du concours les membres effectifs résidants et non résidants de l'Académie.

VI. — Les manuscrits restent acquis à l'Académie et ne sont pas rendus aux auteurs,

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie,*

D'ARCOLLIÈRES.

**A travers les Livres et les Revues.** — L'Académie de Savoie vient de publier le 4<sup>e</sup> volume de la 5<sup>me</sup> série de ses *Mémoires*, consacré à la publication du 1<sup>er</sup> volume du *Catalogue raisonné des Plantes vasculaires de Savoie* par le Baron Eugène PERRIER DE LA BATHIE. M. le Docteur OFFNER, professeur à l'Université de Grenoble, a bien voulu surveiller l'impression de cet important ouvrage scientifique, impatientement attendu par les botanistes. Le Catalogue est précédé d'une préface du Dr Offner et d'une savante introduction de l'auteur ; il se termine par une carte géobotanique de la Savoie.

— Sous le titre : *Un témoin de Novare, de Solferino et de Saint-Privat*, M. Henri BORDEAUX esquisse dans l'*Illustration*, du 12 janvier 1918, la carrière si brillante du général Borson.

— M. le chanoine GRUMEL, Supérieur du Collège de la Vilette, édite un magnifique Album, intitulé : *L'Hôpital auxiliaire 173<sup>bis</sup>*, comprenant 28 phototypies très soignées avec une Notice sur l'organisation de cette formation sanitaire et un Etat nominatif des soldats blessés ou malades soignés dans cet hôpital du 1<sup>er</sup> septembre 1914 au 31 décembre 1916. En même temps qu'un souvenir très artistique, c'est un véritable document historique.

— Dans les *Etudes*, du 5 décembre 1917, le P. DE JOANNIS revient sur la question du *Saint-Suaire de Turin*, à propos d'un fait nouveau. Un amateur photographe d'Angers, M. Jean Brierre, a eu l'idée de superposer les saintes Faces du saint Suaire et du voile de St<sup>e</sup> Véronique : les images coïncident merveilleusement. Le savant Jésuite tire de ce fait des conclusions favorables à l'authenticité du Saint-Suaire.

— Les *Archives héraldiques suisses*, 1917, donnent en supplément *Le Drapeau Suisse* de M. Charles BERGEAUD, qui fait partie de la monumentale histoire militaire publiée par l'Etat-Major suisse : on sait que le drapeau suisse est devenu l'emblème unique de la Confédération par le vote du projet du général Dufour le 21 juillet 1840.

— M. le chanoine REBORD a réuni en brochure ses articles intéressants publiés dans la *Revue Savoisiennne* sur l'histoire de la Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900), in-8°, 130 p. Annecy, Abry.

— Signalons aussi deux ouvrages de Droit publiés par des Savoyards : *Les nouvelles législations immobilières et hypothécaires*. Etude de droit comparé par M. Louis BORDEAUX, avocat ; préface de M. Alfred Martin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Genève. Paris, Dalloz, 1918, in-8°, 419 p. avec tables des textes cités. — *Liquidation, recouvrement et prescription des frais et dépens dûs aux Avoués en matière civile*, par M. Henri MAGNIN, Docteur en Droit, lauréat de la Faculté de Droit de Grenoble, Avoué ; in-8°, 209 p. Chambéry, 1911.

— Sous le titre : *Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie*, M. COCHON s'efforce de trouver l'origine du terme d'argot : *arpète* (*Revue Savoisiennne*, 1917, 4<sup>e</sup> trim.).

— Dans la même Revue, M. DÉSORMAUX continue ses glanes fort curieuses du glossaire du xvi<sup>e</sup> siècle en parcourant le Coutumier du Prieuré de Talloires.

---

## UN LIVRE DE SOLDAT

---

Parmi les livres de guerre qui s'entassent derrière les vitrines de nos libraires, il en est un qui ne sollicite notre attention ni par l'ampleur de ses formes, il a cent pages à peine, ni par les promesses d'un titre alléchant, car il s'intitule modestement : « Lettres à mon lieutenant pour l'aider dans le commandement de la compagnie. » Cela semble un ouvrage purement technique, et pourtant l'ayant lu, comme peut-être plusieurs d'entre vous, je ne puis résister au désir de vous en parler, d'abord parce que son auteur est un enfant de Chambéry, ensuite parce que je crois utile de propager les magnifiques enseignements qui se dégagent de son livre.

Le capitaine Jean Gotteland était avant la guerre professeur de lettres au Lycée de Monaco ; la mobilisation générale en a fait un soldat, et un soldat modèle, maintes fois cité à l'ordre du jour, promu capitaine et chevalier de la Légion d'honneur.

Le titre de son livre indique son but et nous donne sa forme. En passant le commandement de sa compagnie à son subordonné, le capitaine Gotteland entame avec lui une correspondance pour lui donner des conseils et le soutenir dans les heures de détresse.

A côté de la théorie sèche du *garde-à-vous !*, ce livre est pour tout chef un manuel pratique et moral, aussi large dans son esprit que minutieux quant au détail, substantiel et concis, mais allégé d'une pointe cavalière et bien française, quand il ne s'élève pas, sans fracas d'ailleurs, et par l'élan naturel d'une âme d'élite, jusqu'à la poésie des grands spectacles de la guerre :

« J'ai gardé personnellement un souvenir profond de ce camp B... d'où vous datez votre lettre : nous y avons passé ensemble quelques bons jours, quand la neige fondait sous

un pâle soleil printanier ; le sous-bois doit être maintenant tapissé de myrtilles, et la lisière de la forêt toute fleurie ? Il symbolise à mes yeux notre guerre d'Alsace, la rude vie de nos chasseurs, leurs dures victoires : des baraquements sans confort alignés en contre-bas de la route ; au-dessus, un cimetière étagé, près d'un modeste autel au pied duquel communient, chaque dimanche, dans la religion de la patrie, toutes les âmes, incroyables ou croyantes, celles des vivants et celles des morts ; largement étendu sur ce lieu de repos, où tous dorment fraternellement unis, un pan de la verte forêt vosgienne, masque protecteur pour les braves que d'autres efforts attendent, noble linceul pour les héros dont la tâche est faite.

« C'est là que vous vous reposez. »

Mais de suite reparait l'instructeur :

« J'entends votre protestation discrète. Dans son accès de lyrisme, le capitaine oublie déjà ce qu'est, en réalité, ce demi-repos : travaux et corvées ininterrompus, de jour et de nuit, transport de matériaux vers les lignes, terrassements de toute nature. A peine réussit-on à rassembler une fois au complet sa compagnie pour un rapport...

Je le sais, mon ami. J'ai voulu simplement vous faire sentir à quelles influences rassérénantes ces huit jours devaient, en dépit de vos durs labeurs, d'être malgré tout un repos.

. . . . .  
Se reposer, en effet, pour des êtres sains et vigoureux, ne signifie pas ne rien faire. En vérité, sauf en cas de lassitude totale, rien n'est plus énervant, plus déprimant que l'oisiveté complète. Se reposer, c'est changer d'horizon et de préoccupation, c'est changer de travail. »

Et l'instruction se poursuit... rien n'est oublié. Ce chef improvisé n'ignore rien même des plus infimes détails de la corvée. Du talus où l'on se bat jusqu'à la cagna où opère le barbier de la compagnie, il sait que son action est nécessaire et qu'avec les hommes dont il est chargé, il ne doit faire qu'une âme. Bien des livres nous ont conté

d'héroïques exploits, aucun ne nous a fait pénétrer plus avant dans la vie quotidienne de nos soldats. Si j'avais à lui donner un titre, je l'appellerai le livre de l'héroïsme journalier, et je ne m'étonne plus que le général de Castelnau ait écrit en marge de l'exemplaire qui, à l'insu de l'auteur, a été mis sous ses yeux : *Opuscule de pure beauté, parce que de toute vérité morale vécue. Bréviaire de tout chef d'unité. A répandre pour l'instruction de beaucoup et l'édification de tous.*

Ce témoignage émanant d'un chef qui porte peut-être le plus grand nom de la grande guerre s'adresse surtout à l'écrivain militaire ; mais ce qu'il appelle le bréviaire du soldat peut être aussi un livre de chevet pour tous ceux qui à un titre quelconque, même familial, sont appelés à exercer leur influence, car de ses pages, où abondent les idées générales, se dégage, sans le moindre pédantisme d'ailleurs, et comme en se jouant, toute la philosophie de l'autorité :

« Au début de votre prise de commandement, vous envisagerez votre tâche dans son ensemble et dans son développement total : ensemble un peu vague à vos yeux et d'autant plus formidable, développement encore imprécis et par là-même démesuré. Il n'est pas mauvais que vous ayez d'abord pris conscience de votre rôle dans son étendue. Il faudra, de temps à autre, passer ainsi en revue tous les devoirs, grands et petits, qui vous incombent ; une fois familiarisé avec eux, vous fortifierez par cette méditation le sentiment de votre responsabilité et de votre dignité, la notion exacte de vos fonctions de conducteur, de votre rang d'officier ; dans une vue plus juste et plus nette des difficultés qui, au premier moment, vous avaient un peu effrayé, vous puiserez de la force et de la fierté et vous sourirez demain de vos appréhensions d'hier.

. . . . .  
Je suis enchanté de vous voir au contact des réalités. C'est une ancienne maxime des philosophes de l'action de faire habituellement abstraction du passé et de l'avenir.

Seul le moment présent est absolument réel et mérite tout notre effort. Donnons-nous donc entièrement à chaque journée nouvelle, sans nous attarder à scruter l'avenir, sans nous laisser accabler par le poids du passé. Qu'il nous suffise, à chaque jour, à chaque heure, d'avoir fait énergiquement, de notre mieux, la tâche que ce jour ou cette heure nous demandait. »

Maintenant, grâce aux conseils donnés au jour le jour, le lieutenant est devenu le chef complet, respecté et aimé de ses hommes. Sa compagnie est dans ses mains, et à la veille de l'offensive, une dernière lettre lui est adressée, lettre de tendresse pour la France et pour celui qui va se sacrifier pour elle...

« Quel sera votre destin, mon ami ? Je n'y songe pas sans appréhension ! Reviendrez-vous simplement chargé de gloire, à la fois grave et rieur, comme reviennent nos jeunes hommes ? Peut-être une blessure légère ?...

Mais, ce que vous ferez, je ne le demande pas. Je le sais, je le vois. Un seul instant vous paye au centuple de vos durs travaux, de vos obscures souffrances. Pendant des jours et des nuits, au fond de vos cagnas, dans la boue et la neige, vous vous êtes donné à votre compagnie, tout entier : voici qu'elle se donne avec vous, corps et âme, à l'appel du devoir !...

Aucun des mille soins que vous avez pris pour la dresser n'est perdu ! L'heure est venue : dans l'accomplissement de sa tâche, elle déploie magnifiquement toute la force que vous avez accumulée en elle... Vous êtes plus que jamais, vous et vos chasseurs, la plus superbe infanterie que l'Histoire ait connue. Vous le devez à l'harmonieux ensemble des qualités naturelles de la race et des vertus traditionnelles que nous enseigne un passé de gloire. Vous le devez aussi à vos dévouements quotidiens, à la conscience réfléchie de votre préparation minutieuse, à l'énergie mesurée de vos efforts continus. Grâce à vous, notre « certitude mathématique » de la victoire se double d'une certitude mystique, et les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.

De grâce, mon ami, s'il en est temps encore, écoutez mon dernier conseil, ma dernière prière : « Que l'ivresse du sacrifice ne vous entraîne pas à la mort, comme tant de milliers d'autres, parmi les meilleurs ! Votre rôle n'est pas de vous faire *tuer*, mais de vaincre. Votre devoir est de rester debout, vivant, *pour servir encore*. N'ayez pas la faiblesse de vous exposer inutilement ; il y a de la mesquinerie à crâner. Restez prudent et avisé dans votre bravoure ! »

Si pourtant vous ne revenez pas, si vous ne devez jamais lire cette lettre, ce n'est pas vous que je plaindrai ! Gardons notre compassion pour les douleurs qui survivent... Vous aurez obtenu la plus belle part : cette mort glorieuse illumine soudain l'humble labeur infatigable de votre vie d'officier. »

On ne saurait dire de plus belles choses avec une plus noble simplicité.

Emmanuel DENARIÉ.

---



# NOTES SAVOYARDES

---

## Les lectures de Rousseau

Dans son important ouvrage sur la *Religion de J.-J. Rousseau*, le regretté P. M. Masson recherche avec beaucoup de science et d'ingéniosité les sources où le philosophe a puisé les premières idées qui ont occupé son esprit et formé la base de ses doctrines. L'un des plus substantiels et des plus intéressants chapitres du premier volume est réservé tout entier à cette enquête. Des livres qui ont pu influencer sur la pensée du jeune étudiant de Chambéry et des Charmettes, beaucoup étaient déjà connus. Par conjecture, M. Masson y joint ceux de la Mothe le Vayer. « Rousseau semble l'avoir lu », dit une note du tome I, page 113.

En compulsant des notes prises au cours d'une étude sur les vieilles bibliothèques savoyardes, nous constatons qu'en cette rencontre M. Masson a été guidé très sûrement par son érudition littéraire et son tact philosophique. Non seulement Le Vayer a été de bonne heure connu de Jean-Jacques; il fut un des premiers auteurs introduits à demeure en son logis.

Dans le temps que Rousseau demeurait ici, il advint aux bouquineurs une de ces aubaines que l'on trouve trop rarement à présent. On liquida les collections de M. de Chateaufort, frère de l'étrange abbé parrain de Voltaire. Les livres furent expertisés par l'imprimeur - libraire Dufour. Il y avait près de 2.500 numéros, 6.000 volumes environ comprenant, à côté de nombreux ouvrages de droit, d'alléchantes éditions du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. Les enchères commencées dans l'hôtel

de la rue Croix-d'Or le 26 juin 1734 durèrent jusqu'au 25 mars 1735. Le « s<sup>r</sup> Rousseau » y a acheté quelques ouvrages et entre autres les Œuvres de la Mothe le Vayer in-folio qu'il a payées 6 livres 18 sols et 6 deniers.

\* \* \*

L'hoirie de Marc-Claude de Buttet

Marc-Claude de Buttet, près de mourir à Genève, avait dicté à M<sup>e</sup> Jovenon, notaire, les 29 et 30 juillet 1586, un testament et un codicille connus par les publications qu'en ont faites M. Théophile Dufour au tome XIX des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et M. François Mugnier au 35<sup>e</sup> volume des Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie. Par ces actes, il fait de ses biens deux parts égales dont l'une échoit à son petit-cousin ou neveu à la mode de Bretagne Jean-François de Buttet, et dont l'autre doit être divisée entre ses neveux Gaspard Bolliet, Jean-François et Balthazard Ballin et Pierre de la Mure ou de la Meur. M. Mugnier, tout en croyant que cette succession n'a pas donné lieu à des procès, remarque avec étonnement qu'un legs fait par le testateur à l'hôpital de Genève fut acquitté après un délai de dix ans, le 15 février 1596. Des pièces rencontrées dans de vieux minutaires corrigeront la conjecture optimiste de notre érudit compatriote et expliqueront le retard de paiement qu'il signale. Le fait est que les dernières volontés du poète n'ont pas été suivies par une partie de ses héritiers. Toutefois ceux-ci ont prudemment évité les procès grâce à un arbitrage qui les a mis d'accord en modifiant les clauses du testament. Il y a eu remaniement à peu près complet des lots assignés dans l'hoirie à chacun des ayants-droit. Nous entrerons dans le détail de ces contentions en feuilletant quelques actes

notariés qui, par surcroît, nous permettront de mieux connaître un de nos compatriotes dignes de mémoire.

Noble Marc-Claude de Buttet, écuyer, bourgeois de Chambéry, né ici en 1529 ou 1530, mort à Genève le 10 août 1586, n'a pas mérité seulement de figurer dans l'histoire littéraire. Il fut aussi chez nous un citoyen notable. La première distinction lui est venue de son talent. Son argent lui procura l'autre. Il avait en effet une fortune qui, au XVI<sup>e</sup> siècle, le rangeait parmi les propriétaires les plus aisés de la ville. En valeurs de portefeuille et en revenus fonciers il possédait beaucoup plus qu'il ne faut pour assurer à un poète la médiocrité dorée dont se contentait le sage antique. Peut-être son inventaire paraîtra-t-il mince et court aux millionnaires d'aujourd'hui. Avant de tenter une comparaison économique entre périodes distantes, il faut que nos yeux éblouis s'habituent à la demi-obscurité des âges anciens. Il y a quatre cents ans, pour le commun des populations savoyardes, les besoins étant plus limités qu'à présent, les ambitions étaient plus bornées que les nôtres. Dans notre petite capitale, on ne connaissait guère l'opulence ; partant on ignorait le luxe. L'existence citadine et la vie rurale s'enmêlaient étroitement et se complétaient l'une par l'autre. Le personnage de La Fontaine, demi-bourgeois, demi-manant, représentait le type ordinaire des Chambériens d'alors. Tout le monde s'arrangeait pour tirer de la campagne si proche les éléments abondants et divers du vivre quotidien. Les familles oisives partageaient les saisons entre les plaisirs de la villégiature et les agréments d'une société sans gôgnes. Qui-conque peinait et épargnait, le basochien dans sa banche, le marchand dans sa boutique, l'artisan dans son atelier, ne cherchait le placement de ses gains qu'en acquisitions de terres. Tous ces gens envoyaient leurs économies aux champs d'où eux-mêmes étaient sortis. Peu ou prou, chacun voulait avoir un lopin de la glèbe natale, un domaine agricole fournissant, plus ou moins copieusement selon

l'étendue, le blé à suffisance, le vin à regonfle, la chair pour le saloir, les produits du jardin et du verger, de l'étable et de la basse-cour, tout ce qu'il fallait pour ravitailler la cuisine en ce temps où, d'après le poète,

*Sein medié bon, on mediève grou.*

La plupart des Chambériens du Cinq-Cent se contentaient à ce régime. Marc-Claude de Buttet était mieux accommodé. Il pouvait s'approprier l'*auctius atque melius* d'Horace. Ses parents lui avaient mis dans la main le pain et le couteau, comme on dit ici. Il n'avait donc qu'à suivre sans souci la pente de sa nature poétique et à vieller de jolies odes ou de gracieux sonnets. Un regard jeté sur le bilan de sa fortune nous rendra compte des avantages de sa condition.

Il avait en ville son couvert, la « grande maison mortuaire des Buttet », située en rue St-François, sur le canal de l'Albane, contre le pont qui enjambait la rivière sortant derrière le vieil Hôtel-Dieu. Ce logis, de façade étroite mais bien placé près des carrefours qu'animait le va-et-vient d'un quartier central, bien avoisiné par les demeures des Pont de Vaux, des Crassus, des Milliet, des Capris et autres notabilités du monde aristocratique, lui servait d'habitation quand il résidait à Chambéry. Nous voyons qu'à deux reprises son appartement fut ascensé, probablement dans le temps qu'il passa à Paris. La qualité des locataires, qui sont avocats, et le prix de la location qui est fixé pour l'année à 16 écus d'or sol, correspondant à 200 francs poids métal de notre monnaie, nous laissent prendre quelque idée de la valeur de cet immeuble qui comportait en outre plusieurs pièces louées à des particuliers : celliers, chambres et boutique.

Non loin de cette maison qu'il habite, M. de Buttet en possède une autre dont il tire bon rapport. Elle est située à l'angle nord-est de la rue Couverte et de la rue St-François, tout à côté de St-Léger.

La pièce maîtresse de ses biens territoriaux est son beau domaine de Tresserve. Là, il est propriétaire d'une grande maison « qui soloit estre le château de Tresserve », avec granges, greniers, étables, jardins, cours, placéages, terre et une vigne dénommée l'Allemande, le tout en un clos, à l'entrée du village du côté de Chambéry, entre les deux grand'routes. De cette propriété dépendent d'autres vignes, prairies et châtaigneraies éparses dans la même paroisse ainsi qu'à Viviers, Méry, Drumettaz et Marlie.

Joignez à cela trois vigneronnages en divers points de la vallée.

L'un, à Chana sur Barberaz le Petit, comprend environ quatre journaux avec sartot garni de tout l'appareil vinaire, truit, coluire, tines et baras. Les frères Pillet, de La Ravoire, tiennent ce bien en ascensement.

A Saint-Jeoire, lieu-dit à Villabod, autre vigne d'un journal, avec grange et accessoires de troillaison, louée à l'hôte François Bertier.

Comme le bois tordu de Barberaz et de Saint-Jeoire n'est pas inscrit alors parmi les crûs nobles de la vallée, M. de Buttet se contente de tirer revenu des vignes qu'il possède en ces endroits. Il paraît en agir différemment avec une autre qui fleurit au meilleur coteau de Barby. Il tient là-haut, sous le château de la Bâtie, huit journaux de franches Cornioles. Peut-être les a-t-il gardées à sa main, car nous ne les voyons figurer dans aucun bail. De là venait sans doute le vin qu'il réservait pour sa cave, celui qu'il versait à ses amis et qui lui a inspiré la sixième ode du livre deuxième :

Or que l'hyver approche,  
Pignon, Pignon, vois-tu  
La Nivolette roche  
Haussant son chef pointu  
Toute de neige blanche ;  
Et les arbres pressés  
De glaçons sur la branche  
Se courbant tout lassés ?

Or est, ou jamais, l'heure  
Que gais nous nous tenions.  
Il n'est chère meilleure  
Que de vrais compagnons.  
Pignon, de cette place  
Un seul ne bougera  
Qui ne vuide la tasse  
Lorsqu'elle écumera.

Nanti de tous ces fonds, à quoi il faut ajouter la rente féodale de Grésy-sur-Aix acquise de la famille de la Balme en 1506 par son père et son oncle, Marc-Claude de Buttet pouvait passer, au XVI<sup>e</sup> siècle, pour un des Chambériens les mieux conditionnés. Et ce n'était pas encore là le plus clair de sa fortune. Héritier universel de sa mère qui appartenait à une riche famille de commerçants genevois, les de la Mare, il avait des biens à Genève, en Chablais et dans les Bailliages, notamment à Merlinge.

Le partage de cette hoirie considérable mit en conflit le cousin du poète avantagé dans le testament, et les neveux réduits à partager seulement la moitié de la fortune espérée. Ces derniers s'opposèrent tout de suite à l'envoi en possession que demandait J.-Fr. de Buttet. Ils alléguaient que la fortune de leur oncle était grevée d'un fidei-commis en vertu du testament de leur grand-père, N. Claude de Buttet, reçu par M<sup>e</sup> Antoine Boverat notaire le pénultième de février 1534. Par cet acte, ils étaient substitués à Marc-Claude comme enfants de ses sœurs. En conséquence, ils demandaient que les biens provenant de leur aïeul fussent exclus du partage et remis entre leurs mains.

Jean-François de Buttet ne contestait pas qu'il y eût lieu de purger ce fidei-commis ; mais il soutenait que la plus grande partie de la succession de son cousin échappait à cette charge. Pour justifier sa réserve, il produisait divers actes établissant que plusieurs valeurs revendiquées par les consorts Bolliet et C<sup>ie</sup> n'étaient jamais entrées dans

l'héritage paternel de Marc-Claude. Celui-ci les tenait comme héritier universel de sa mère. En effet Jeanne-Françoise de la Mare avait reçu en dot 500 écus d'or sol (Contrat de mariage du 18 janvier 1512, M<sup>e</sup> Gaillard notaire). A cette somme d'argent, son aïeule maternelle, d<sup>lle</sup> Jeanne Berthelier, avait ajouté une donation immobilière comprenant la maison de la place St-Léger, les vignes de Villabod acquises en 1510 de N. Amédée Amblard seigneur de Chignin, celles de Barberaz et de Barby. Quant aux possessions genevoises, elles venaient aussi de la ligne maternelle. On ne pouvait distraire de l'hoirie du fidei-commissaire que les biens ayant appartenu à N. Claude de Buttet, soit la maison de la rue St-François, la rente de Grésy et le domaine de Tresserve. Encore, sur cette masse, conviendrait-il de prélever une valeur représentant les 500 écus de dot, plus l'augment, comme de coutume.

Les neveux trouvant beaucoup à grabeler dans les pièces produites à l'appui de cette argumentation, on eut vite fait un bout de chemin du côté du Sénat. Tout annonçait un magnifique procès d'où la fortune du poète allait sortir dépenaillée après de longs mois de plaidoiries et de grimoires. Grâce à la modération de J.-Fr. de Buttet, le différend n'en vint pas à cette extrémité. Jeune avocat, frais émoulu de l'école, il lui répugnait sans doute de consacrer *pro domo* les prémices de sa science. Il se voyait d'ailleurs aux prises avec de redoutables adversaires. Les Bolliet, Ballin et de la Mure sortaient tous de glorieuses lignées de procureurs. Ils avaient la procédure dans le sang et ne laisseraient jamais ternir leur blason illustré par plusieurs générations de chicane. L'affaire promettait d'être longue et chaude. Sagement, on résolut de soumettre le différend à des arbitres et de s'en tenir à leur décision.

Le tribunal de conciliation fut constitué par deux avocats qui tenaient le premier rang au barreau d'alors :

M<sup>e</sup> Pierre Favier, désigné par M. de Buttet, et M<sup>e</sup> Antoine Charpenne, choisi par les adversaires. En peu de temps, les arbitres achevèrent leur mission. Ils décidèrent que la part attribuée à Buttet dans la succession de son cousin serait réduite à la maison de la rue St-François et à la rente de Grésy. Tout le reste de l'héritage revenait aux autres parents. Un acte du 15 juin 1587 (Rochet, notaire) enregistra la sentence. J.-Fr. de Buttet l'ayant acceptée fut mis incontinent en possession de son lot.

Pour diviser entre eux le gros morceau dont ils étaient gratifiés, les consorts Bolliet-Ballin-de la Mure s'en remirent ensuite à deux nouveaux experts : N. Etienne Dyvone, général des monnaies, et Jacques-François Villaret, bourgeois de Chambéry, trésorier de la ville. Le lotissement fait et agréé des parties, Gaspard Bolliet et les frères Ballin procédèrent à la division de l'aubaine devant M<sup>e</sup> Rochet. Le premier recevait la maison située à l'angle de la rue St-François et de la place St-Léger, et la vigne de Villabod à St-Jeoire. Les autres attrapaient le surplus des biens délaissés dans le bailliage de Savoie, c'est-à-dire le domaine de Tresserve et les vignes de Barberaz et de Barby.

La liquidation fut un peu différée en ce qui concernait Pierre de la Mure éloigné de Chambéry par les agitations d'une existence décousue et traversée d'accidents qu'il est inutile de rapporter ici. La décision des arbitres l'avait rendu propriétaire de toutes les valeurs de Genève et des Bailliages. La dévolution lui en fut faite par ses cousins dans un acte de Rochet notaire le 4 février 1588. Il prenait charge d'acquitter les legs faits au collège et à l'hôpital de Genève et c'est ce qui explique le retard de paiement signalé par M. Mugnier. Enfin, le 2 juin 1588, par-devant M<sup>e</sup> Girod, notaire à Chambéry, il signait le règlement définitif de la succession avec J.-F. de Buttet. Celui-ci abandonnait toute prétention sur les biens que son cousin Marc-Claude avait délaissés « au lieu de Merlinge ès Bailliages-rendus, soient tant terres, prés, vignes, maisons, granges quelconques



que autres ». Mais il réservait sa part du bois appelé la Manche et diverses obligations dûes au testateur défunt. Il déclarait en outre n'avoir traité pour les fruits provenant de l'Abbaye du Lieu.

On constate par ces multiples transactions que les arbitres avaient su heureusement et vite mettre la paix entre les héritiers prêts à déchirer leur proie. Il faut remarquer cependant qu'en cette occurrence les bienfaiteurs demeurèrent moins quittes que leurs obligés. En définitive, la sentence d'arbitrage a escamoté prestement le fidéi-commis institué par N. Claude de Buttet et changé de fond en comble l'ordonnance du partage établi par Marc-Claude. Peut-être n'est-ce pas la première fois que les volontés des morts ont été sacrifiées aux convoitises des vivants. Tout le monde sait que ce fut pas la dernière.

\* \* \*

L'hôte de Rabelais à Chambéry

Des habitants de Chambéry au XVI<sup>e</sup> siècle, peu ont duré dans la mémoire des hommes aussi longtemps que Julian Vinet. Ce personnage n'a rien fait de remarquable. Il a passé obscurément entre ses contemporains. Et pourtant son nom n'a pas sombré dans le naufrage qui a englouti une multitude de gens vivant à ses côtés et valant peut-être mieux que lui. On le trouvait cité naguère dans une Histoire de Savoie. C'est la gloire, ou l'on nous a trompé sur le sens de ce grand mot.

D'où vient à Vinet une faveur si rare ? Tout simplement de ce qu'il figure dans un livre qui a gardé des lecteurs.

Oui, l'Anio murmure encore  
Le doux nom de Cynthie aux rochers de Tibur !

Si le Chambérien dont nous parlons a survolé quatre siècles, c'est qu'il fut emporté par un auteur dès long-

temps classé bien qu'heureusement il ne soit pas encore classique. Son nom se conserve embaumé au 57<sup>e</sup> chapitre du quart Livre de Pantagruel. Rabelais a pris « le sage mesnagier Vinet » pour héros d'une de ses histoires peu ragoûtantes. On ne saurait reproduire le récit de cet exploit incongru. Le plus que l'on puisse dire est qu'il s'y agit d'un gentilhomme italien affligé d'entrailles indolentes, fort incommodé d'être venu de Rome à Chambéry sans rompre charge, rasséréiné soudain après que Vinet lui eut fait peur en le secouant au bout d'une fourche.

Julian Vinet était arrivé dans la Savoie, conquise en 1536 par la France, pour y occuper l'emploi de chevalier du Roi. Il avait tenu cette charge à Vizille. Il faisait à Chambéry le service de la poste. Par lettres données à Fontainebleau le 8 mai 1541 et visées par le duc d'Aumale, lieutenant général en Savoie et en Dauphiné, il avait reçu mission de transporter les paquets et papiers royaux jusqu'à la station la plus proche. En ce temps où les bureaux sortaient à peine de l'état larvaire, la condition d'un fonctionnaire subalterne n'était ni luisante ni grasse. Vinet étoffait son personnage officiel et beurrant son budget administratif en exploitant une auberge que son titre de directeur des postes dut vite achalandier. Cette hôtellerie était située au faubourg Montmélian. On en fixe aisément la place à l'aide d'un bail qui nous est resté. Vous la retrouverez vers le commencement de la rue d'Italie actuelle, à gauche en venant de la place du Théâtre.

C'est là sans doute que descendait Rabelais quand il passait par Chambéry durant son séjour en Piémont (1540) ou à l'occasion de son dernier voyage à Rome (1548-50). Le quartier était un des principaux centres de l'industrie hôtelière fort active à cette époque. On y rencontrait, alignés à peu de distance l'un de l'autre, les logis de Notre-Dame, de Saint-Claude, de Saint-Georges, de Saint-Jacques, de Saint-Maurice, des Trois Rois, de la Croix-Blan-

che, de la Botte, des Clefs, du Chameau, du Dauphin, du Faucon, du Mulet-Rouge, du Pélican, du Poulet, du Soleil et des Trois-Pucelles. Comme la ville était ceinte de murs dont les portes s'ouvraient et se fermaient à des moments différents selon les saisons, les voyageurs qui n'aimaient pas à se désheurer prenaient gîte aux faubourgs où ils étaient sûrs de ne pas trouver visage de bois en arrivant et de pouvoir repartir à leur gré. D'ailleurs, Rabelais et Vinet se connaissaient peut-être de longue date, ayant été tous deux à la famille du Bellay. On lit en effet dans le Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup> (T. II, p. 639, n<sup>o</sup> 6878) : « Paris, 16 mars 1533. Mandement au Trésorier de l'Epargne de payer à Julien Vinet, serviteur du Sr de Langey gentilhomme de la Chambre du Roi et son ambassadeur en Allemagne, 135 livres tournois pour un voyage qu'il va faire auprès de son maître. »

Vinet se croyait fixé à Chambéry, puisqu'il avait pris en location le domaine que les Hospices possédaient à la Madeleine et à Leschaux. Mais il dut partir quand les états de Savoie furent rendus à leur légitime souverain, le duc Emmanuel-Philibert, en 1559. Il figure encore sur un rôle de taille dressé en 1562 pour les travaux de rivière du faubourg Montmélian. C'est parce qu'il avait passé, pour la location de son hôtel, le 13 décembre 1553, un bail de neuf ans qui n'était pas échu quand les événements politiques changèrent sa situation. Il se retira en Dauphiné et disparaît aux yeux des Chambériens dès cette époque.

\* \* \*

Un vieux poète romand

Le *Recueil des travaux publiés par la Faculté des lettres de Neuchâtel* (6<sup>e</sup> fascicule 1916) contient une élégante et docte notice consacrée par M. Arthur Piaget à un poète

romand du XV<sup>e</sup> siècle, Jacques de Bugnin, auteur d'un poème intitulé : « LE CONGIÉ PRIS DU SIÈCLE SÉCULIER. » Cet opuscule, plusieurs fois réédité de 1490 à 1525 (à Vienne, Lyon, Genève, Paris), ne subsiste plus qu'en de rares bibliothèques. C'est un petit traité didactique en vers où l'auteur a entassé d'innombrables maximes morales et conseils de vie pratique, fruits de ses méditations pieuses et de son expérience endolorie.

« Jacques de Bugnin, nous dit M. Piaget, a classé ses distiques par ordre alphabétique. On a ainsi des séries d'aphorismes sur toute espèce de sujets, commençant successivement par *Adieu*, *Aujourd'hui*, *Espoir*, *Faulseté*, etc., etc. Pour les sentences classées sous la lettre Q, Jacques de Bugnin s'est mis en frais d'originalité ; il pose dans le premier vers du distique une question à laquelle il répond lui-même dans le second vers :

Qu'est-ce qui fait avoir chevance ?  
Le labeur et bonne conscience.

« D'autres questions sont rédigées en deux vers :

Que vault estre religieux  
S'estre on ne veult devocieux ?

« La solution de ces « grans questions » se trouve dans le mot *Riens* imprimé tout seul à la fin de la série. »

Sur la valeur littéraire de cette composition, nous n'avons pas le droit d'émettre un jugement récusé dans les vers suivants qui édictent la séparation du parler savoyard et du bon style :

Aux entendants et maistres de facture,  
Practiciens d'art ymaginative,  
L'acteur commet la métrification  
A corriger s'elle estoyt deffective,  
Car du dicteur la langue nutritive  
Partit premier du pays de Savoye.

L'étude de l'honorable professeur de Neuchatel nous

apprend que Jacques de Bugnin, originaire de Lausanne, était en 1462 chapelain de la cathédrale de cette ville et curé de St-Martin-de-Vaud, près d'Oron-le-Chatel. Il fut institué official et vicaire spirituel et temporel du diocèse le 18 juillet 1476 ; mais cette dignité lui échappa bientôt par suite d'un changement d'évêque. Le 10 septembre 1476, il faisait donation de ses biens à un neveu, partait pour Rome et finissait par se retirer chez les Bernardins de Tamié. C'est dans ce couvent « en la forest de Thamy » qu'il achevait son poème en 1480.

L'assimilation de Thamy et Tamié, faite déjà il y a plusieurs années par un historien romand, est reprise par M. Piaget. Elle est tout à fait plausible. Néanmoins nous nous permettons d'observer que le Nécrologe de l'Abbaye de Talloires mentionne parmi les bienfaiteurs de ce couvent un religieux que l'homonymie et le synchronisme nous inclineraient à identifier avec l'auteur du Congié. Au 3 des Kalendes de mai, on lit dans cet obituaire : « Anno Domini MCCCCLXXXVI obiit frater Jacobus de Bugnino qui nobis dedit CC florenos pro X florenis annualibus acquirendis et hoc pro duobus anniversariis fiendis cum R°. *Libera me* et colletis requisitis super tumulum quod est in clastro prope portam capituli. » Le second anniversaire était inscrit au 10 des Kal. de novembre.

Exista-t-il à la même époque deux religieux de mêmes noms, l'un à Tamié, l'autre à Talloires ? C'est possible. Ou bien le mélancolique prieur vaudois, retiré à Tamié en 1480, a-t-il pris *congié* de ce couvent pour aller finir ses jours à Talloires ? Cela se peut. La coexistence de deux Jacques de Bugnin à la fin du 15<sup>e</sup> siècle n'a rien d'inadmissible, ces personnages pouvant provenir des nombreuses familles de ce nom connues au cours des siècles précédents dans la Suisse romande et la Savoie.

Les de Bugnin ou de Bignin (dans notre prononciation dialectale les voyelles *u* et *i* se sont toujours confondues et sont restées interchangeable) doivent tirer leur origine

de la localité ainsi nommée qui se trouve au pays de Vaud, district de Nyon. Plusieurs d'entre eux figurent dans la contrée natale vers 1300 avec le titre de *domicelli*. D'autres sont venus à Chambéry vers le même temps. Ils ont occupé une place importante dans notre ville et y ont perpétué leur souvenir par une fondation qui dure encore. Bien qu'ils soient qualifiés nobles dans de nombreux documents et qu'ils aient contracté alliance avec des familles considérables de la région, ils ne sont pas inscrits à l'*Armorial*. Pour réparer cette omission, nous résumerons au plus serré ce que disent d'eux une cinquantaine de parchemins portant achats, ventes, testaments, contrats de mariage, etc., aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> siècles.

Les premiers de Bignin qui paraissent ici sont deux frères, Nicholetus ou Nicolas et Amédée, tous deux *cives camberiensis*, exerçant de concert un commerce qui semble très prospère à en juger par leurs acquisitions incessantes de maisons et de terres. Leur situation de fortune leur procure de brillantes alliances. Amédée épouse Françoise Chabod. Nicolas se marie (contrat des ides de septembre 1290) avec Juliane, fille de Guigon d'Herbeys, damoiseau. Après être demeurés longtemps en indivision, les deux frères partagent leurs biens en 1306. Peu d'années après, Nicolas meurt laissant quatre enfants sous la tutelle de leur mère : Guillaume, Antoine, Johete mariée à Johetus de la Balme de St-Genix, et une autre fille qui épouse Hugonet Reynier, de St-Laurent. Guillaume continue les affaires paternelles. C'est lui qui a vendu en 1345 le drap de l'habit porté par le Comte de Savoie à l'occasion du tournoi donné par les compagnons de la *Table-Ronde*.

Amédée de son côté avait eu cinq enfants : Amédée, Jean, François, Antoine et Agnès.

La descendance de Nicolas s'étant éteinte dès la première génération, son héritage passa avant 1348 aux collatéraux qui eux-mêmes durèrent peu. Jean, Antoine et François, marié à Catherine fille de J. Bonivard, étant

morts sans enfants avant 1361, Amédée restait héritier des biens de sa maison. C'est lui qui, par son testament du 4 septembre 1375, a fondé l'Hôtel-Dieu de Chambéry.

\* \* \*

Questions de droit et d'histoire

C'est une matière neuve et curieuse que M. J. Orsier, directeur de la *Revue de Savoie*, a choisie pour sujet de sa dissertation intitulée : *Pierre II le Petit Charlemagne et le droit à la succession de la couronne en Savoie du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*. Il y a là en quelques pages œuvre d'historien studieux et de juriste exercé.

Amas d'épithètes faisant mauvaise louange, nous nous bornerons à signaler l'intérêt de la thèse de droit féodal et politique établie dans cet opuscule. Pour mieux marquer à l'auteur l'estime que nous faisons de son travail, nous lui soumettrons deux observations.

Est-il assuré d'avoir éprouvé avec soin les données généalogiques sur lesquelles il a fondé son argumentation ?

Il nous présente comme suit l'état de la Maison de Savoie à la mort du comte Boniface : 1<sup>o</sup> La veuve Cécile de Baux vivant avec sa fille aînée au château de Montmélian ; 2<sup>o</sup> Marguerite de Savoie, mariée à Boniface de Montferrat ; 3<sup>o</sup> Béatrix de Savoie la jeune, morte avant son père (donc ?...); 4<sup>o</sup> la Contesson ; 5<sup>o</sup> Eléonore de Savoie.

Dans ce tableau devrait figurer Constantia, fille de Béatrix l'aînée (c'est celle-ci qui est morte avant son père). La jeune Béatrix et la Contesson ne sont qu'une seule et même personne. Ajoutez que, dans son testament de 1253, Amédée IV ne fait nulle allusion à une fille appelée Eléonore, qui était le nom d'une de ses nièces, fille de Thomas II.

Il y aurait lieu aussi de discuter le compte de la progé-

niture attribuée à Thomas I<sup>er</sup>. Mais il faut présenter au plus bref une remarque à laquelle nous attachons plus de prix parce qu'elle concerne la méthode d'écrire l'histoire et trouve malheureusement de trop fréquentes applications.

Par l'abondance et la variété des notes qui servent de fondations documentaires à cette intéressante brochure, on voit que M. Orsier a mis la plus louable sollicitude à réunir et scruter les textes qui pouvaient éclairer son sujet et consolider sa thèse. Il a eu recours aux sources les plus diverses. Il se montre expert aux procédés de la critique, parfaitement instruit de la bibliographie savoyarde. Nous espérons ne point désobliger un écrivain consciencieux et érudit en lui signalant une lacune qui nous a frappé à première vue dans son Mémoire. Il est fâcheux que parmi les indications d'autorités dont il étaie ses savantes déductions, nulle référence ne signale l'ouvrage de Wustemberger : *Peter der Zweite Graf von Savoyen*, etc. (Berne, 1856). Ce dernier ouvrage devrait être mentionné en divers endroits de la brochure dont nous nous occupons, surtout aux pages 12 et sq. Il y a même telles places où ce rappel est indispensable.

Exemples :

*Texte de M. Orsier, p. 14* : « Par la loi salique, Guichenon a compris l'exclusion des femmes du trône et de tout droit quelconque au gouvernement. Il fait fausse route : ce principe ne dérive en rien de cette loi qui se présente sous forme d'un Codex rédigé en LXXX titres, dans le nombre desquels il n'y a que le paragraphe 6 du LXII<sup>e</sup> titre qui exclut la femme *de toute propriété salique*, ce qui précisément ne peut même pas se rapporter à la question de la succession à la couronne. »

*Texte de Wustemberger, T. II, p. 285* : « Guichenon verstuhnd aber unter seinem salischen Gesetze nur den Staatsgrundsatz ganzlichen Ausschlusses weiblicher Erbfolge vom Throne, und von allen Rechten an der Landeshoheit.



Allein hierin besteht keinesweges das salische Gesetz ; sondern dasselbe war ein Codex von achtzig Titeln unter welchen nur der sechste Paragraph des zwei und sechzigsten Titels eine Ausschliessung der Weiber vom Erbrecht an salischen Grundstücken ausspricht. »

On pourrait faire le même rapprochement d'un passage de M. Orsier, page 16 (A cette époque — à cet égard), et d'un passage de Wustemberger, page 287 (Im Hause Savoyen — seiner Staaten anzutreffen).

Partout où ces comparaisons se présentent à la mémoire du lecteur, il conviendrait de citer l'auteur traduit. Cela peut se faire sans inconvénient ; Wustemberger étant suisse, on ne s'expose pas, en le fréquentant, aux sévices de la loi qui interdit tout commerce avec l'ennemi.

\* \* \*

### Bayard en Savoie

On a placé l'image de Bayard sur les nouveaux billets émis par la Banque de France. C'est une pensée louable, surtout à notre époque où ces papiers se multiplient. Les braves gens du front auront sans cesse devant les yeux un parfait modèle de patriotisme. Ceux de la nuque seront doucement inclinés à reconnaître que la valeur des billets de banque, comme celle du chevalier sans peur et sans reproche, est surtout morale. Deux bonnes leçons et très opportunes.

Pour nous, Savoyards, cette apparition a par surcroît l'avantage de nous rappeler le lien qui unit l'illustre soldat à notre pays. C'est à Chambéry que le jeune Bayard, engagé volontaire de la classe 1486, a été mobilisé. Il a servi sous la Croix blanche. Il a fait son noviciat militaire à la cour de Savoie. Tout le monde le sait. Mais, par la faute des vieux historiens, on est inexactement renseigné sur la durée et les conditions de cet apprentissage cheva-

leresque. On se fie là-dessus au récit du Loyal Serviteur. Les documents d'archives montrent que cette confiance n'est pas justifiée.

Laissant les pages émouvantes et gracieuses par lesquelles s'ouvre le livre du Loyal Serviteur, le conseil de famille où le vieux seigneur de Bayard interroge ses fils sur leurs projets d'avenir, la consultation de l'oncle évêque de Grenoble, les pleurs et les pieux avis de la bonne mère déchirée par l'épreuve de séparations imminentes, le départ du petit Pierre « qui, pour se trouver dessus son gentil roussin, pensoit estre en ung paradis », retenons seulement les données chronologiques du biographe concernant le séjour du futur Chevalier en Savoie.

Quand Bayard est voué au métier des armes, il est « en l'âge de treize ans ou peu plus ». Il vient à Chambéry, est présenté au duc Charles I<sup>er</sup> qui le prend à son service et le garde comme page « bien l'espace d'un demi-an », puis l'emmène à Lyon et le laisse à la cour de Charles VIII. Tout cela aurait dû se passer dans une période de six mois au cours de l'année 1486. Ajoutons que, d'après le plus récent et le plus érudit éditeur de la vie de Bayard, c'est en 1490 qu'aurait eu lieu à Lyon le pas d'armes du sire de Vaudrey où se fit remarquer le Chevalier qui était « sur la dix-huitième année de son âge ».

Il faut beaucoup de présomption pour contester le récit fait par un contemporain lié au personnage dont il parle et témoin des événements qu'il retrace. On n'en est pas moins obligé sur bonnes preuves de constater que nous étions mal informés jusqu'à présent des débuts de la carrière publique de Bayard. Les documents authentiques ne s'accordent pas avec les souvenirs du mémorialiste. Un historien piémontais, M. Usseglio, pour écrire la vie de Blanche de Montferrat, femme du duc Charles I<sup>er</sup>, a compulsé les dossiers des archives de Turin qui se rapportent à l'administration officielle vers la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Les comptes des Trésoriers lui ont fourni des dates précises

qui redressent la chronologie accréditée par le Loyal Serviteur.

De ces recherches il résulte que Bayard fut présenté au château de Chambéry dans le printemps de 1486. Il fut inscrit le 24 mai sur la liste des pages. Il demeura dans cet emploi non six mois, comme on le croyait et répétait, mais quatre ans et demi. Il ne quitta le service qu'au mois d'octobre 1490 ; et ce ne fut pas pour rejoindre le roi de France, mais pour se retirer auprès de son oncle l'évêque de Grenoble. Avant de partir, il fut pourvu d'un pourpoint de satin noir, d'une bonne paire de brodequins de vache à double semelle, de divers effets d'équipement, d'une indemnité de route et d'un roussin pour faire agréablement son voyage de retour.

Tout le récit de l'engagement au roi de France (chapters IV et V du Loyal Serviteur) se trouve en conséquence dérangé par les documents d'archives. Ce n'est pas un demi-an après sa mise en page que Bayard fut conduit à Lyon. S'il accompagna le Duc dans cette ville, ce ne fut qu'en 1489, après trois ans de service, et il revint avec son maître. Il était de nouveau à Turin et prit le deuil comme tout le personnel de la maison à la mort du souverain.

Au surplus, un petit détail laisse entendre qu'il y avait un peu de confusion dans les plus lointains souvenirs du Loyal Serviteur. Pour expliquer l'origine du sobriquet dont fut un temps pourvu son héros, il arrange une jolie scène dans une plaine aux bords de la Saône où Bayard est présenté au Roi avec tous ses avantages. Le jeune cavalier galope et pirouette à ravir. « Si commença le roy à dire à « monseigneur de Savoye : Mon cousin, il est impossible « de mieulx picquer ung cheval. Et puis, s'adressant au « page, lui dist : Picque, picque encore ung coup. Après « les paroles du roy, les pages luy crièrent : Picquez ! « picquez ! de façon que depuis par quelque temps fut « surnommé *Picquet*. » Le malheur est qu'à Turin Bayard

portait déjà ce sobriquet maintes fois accolé à son nom sur les papiers des archives.

En résumé, Bayard a fait son entrée dans le monde militaire à Chambéry ; il a passé son adolescence à la Cour de Savoie et accompli chez nous son stage chevaleresque. Nous aurions tort de laisser perdre ce souvenir. Il serait même bon de le consacrer par un témoignage public dans notre ville où se perpétue officiellement la mémoire de Saint-Ruth.

C. BOUVIER.



# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

## BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

**Archéologie.** — MM. MARTEAUX et LE ROUX publient dans la *Revue Savoie.*, 2<sup>e</sup> trim. 1917, le résultat des nouvelles fouilles qu'ils ont pratiquées aux Fins d'Annecy.

**Moyen-âge.** — Dans les *Archives héraldiques Suisses*, 1917, n<sup>o</sup> 1, p. 40, M. Henry DEONNA reproduit le sceau de Jacques de Faucigny, prévôt du Chapitre de Genève (1313-1343).

**Histoire moderne.** — M. le chanoine GROS, de St-Jean-de-Maurienne, vient de terminer ses études sur l'Instruction publique en Maurienne avant la Révolution. Son travail sur l'enseignement primaire présenté au Concours d'histoire de la fondation de Loche avait obtenu une médaille de 400 fr. (Cf. *La Savoie littéraire*, 1910, p. 130) ; l'auteur achève son travail en publiant dans les *Travaux de la Société d'histoire et d'Archéologie de Maurienne*, 2<sup>e</sup> série, tome VI, 1<sup>re</sup> partie, pp. 33-198, l'histoire de l'enseignement secondaire et supérieur en Maurienne : le principal intérêt de cette étude est l'histoire du Collège Lambert, depuis ses origines en 1450 sous Mgr de Varambon, et son organisation par Mgr de Lambert, jusqu'à sa transformation en petit séminaire de 1806 à 1906.

— M. Fred. DUBOIS, de Fribourg, nous fait connaître les circonstances historiques (*Archives héraldiques*, 1917, n<sup>o</sup> 1, p. 27) dans lesquelles les Princes Abbés de St-Gall furent créés chevaliers de l'Annonciade en 1686, par Victor-Amédée II : l'auteur publie le texte du traité entre le Duc de Savoie et le Prince Abbé, représentant officiel des cantons catholiques.

— Dans la même *Revue*, n<sup>os</sup> 1 et 2, 1917, M. Henri DEONNA étudie les Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises : quelques noms se rattachent à des familles de la Savoie ou du Dauphiné, comme les Revilliod du Chablais, les Curtet de Sales, les Du Port de Pontcharra, etc.

**Histoire contemporaine.** — M. l'abbé GARIN, infirmier militaire à Lyon, profite de ses loisirs pour publier les notes intéressantes sur l'organisation religieuse de la vallée d'Albertville pendant la Révolution, recueillies par son oncle, en les complétant soit par des renseignements historiques soit par des notes biographiques (in-8, 27 p. Lyon. Paquet. 1918).

— Dans les *Travaux de la Société d'histoire de Maurienne*, 1916, p. 23-31, M. le chanoine GROS publie et commente un docu-

ment de 1812 se rapportant à la Loge maçonnique de St-Jean-des-Alpes (St-Jean-de-Maurienne).

— M. MIQUET nous donne, dans *Revue Savoisienn*e 1917, 2<sup>e</sup> trim., des renseignements précis sur les éducateurs savoyards, les frères Caille, fondateurs de la Providence de Fourvières à Lyon. Tous deux sont nés à Puygros, diocèse et canton de Chambéry : l'aîné, Joseph, né le 8 août 1760, mort le 23 janvier 1841, se consacra exclusivement à son orphelinat ; le second, Antoine, né le 22 mars 1766, fut un liturgiste très apprécié, il a laissé en manuscrit un Pontifical et un Cérémonial de la S<sup>te</sup> Eglise de Lyon.

— M. l'abbé MOUTHON a consacré une élégante plaquette à la description et à l'histoire du *Calvaire de Miribel*, érigé en 1804 sur le massif qui sépare la vallée de Boège de la vallée de Mégevette. Le calvaire sculpté sur place est l'œuvre d'un artiste local nommé Felisaz.

— M. le chanoine GROS, originaire de St-Martin de la Porte, a tracé une rapide esquisse de l'histoire de son pays, de ses familles et de ses institutions religieuses, comme la Confrérie du St-Esprit, qui ont joué un rôle si bienfaisant dans la vie communale autrefois plus intense que ne se l'imaginent les modernes. (*Société d'histoire de Maurienne*, 2<sup>e</sup> sér., 1916, tome VI, 1<sup>re</sup> partie, p. 1-22.)

**Biographies.** — Nous devons signaler deux émouvantes Notices biographiques consacrées à la mémoire de deux jeunes officiers savoyards, morts en héros et en chefs au champ d'honneur. L'un, Lucien Chabord, né à Bissy, près de Chambéry, en 1890, élève au Petit-Séminaire de St-Pierre d'Albigny et au Grand-Séminaire de Chambéry, novice de la Compagnie de Jésus, lieutenant au 54<sup>e</sup> Chasseurs alpins, chevalier de la Légion d'honneur, frappé à mort le 25 septembre 1916. L'autre, Jean Fontaine-Vive, né à Annecy en 1895, élève au Lycée Berthollet, puis à l'Université de Lyon, jeune poète, plein de promesses, dont les essais ont été remarqués, incorporé avec sa classe, est nommé aspirant, puis sous-lieutenant au 163<sup>e</sup> de ligne, il tombe mortellement blessé au Chemin des Dames le 2 août 1917.

Albert VALENSIN, professeur à la Faculté de théologie de Lyon. *La Vie mystique dans les tranchées. Lucien Chabord*, novice de la Compagnie de Jésus : in-12, 83 p. Paris. Gabalda 1918.

J. DÉSORMAUX. *In memoriam : Un poète annécien tombé au champ d'honneur*, dans la *Revue Savoisienn*e, 4<sup>e</sup> trim. 1917. Cette notice servira de Préface au volume de poésies composées avant la guerre par J. Fontaine. J. BURLET.



